

Prêt d'honneur local agricole

DOSSIER DE PRESENTATION EN COMITE D'AGREMENT

Nom du (des) demandeur(s) de prêt d'honneur :

(si plusieurs demandeurs, merci de faire une fiche de présentation par demandeur-page 2)

Nom de l'entreprise :

A envoyer à :

Julie BEAUCE- Chargée de mission agriculture – j.beauce@dinan-agglomeration.fr

8 Bd. Simone Veil, 22100 DINAN

Tél : 02 96 87 70 34

PREAMBULE :

Le prêt d'honneur local agricole a été ouvert à titre expérimental pour permettre le renforcement des fonds propres des agriculteurs qui souhaitent s'installer sur des filières de démarches de qualité et/ou qui ne sont pas issus du milieu agricole. L'objectif de ce dispositif est de rechercher un effet de levier bancaire pour les aider à financer leur installation et répondre aux enjeux de renouvellement des générations en agriculture.

Ce dispositif vient compléter les actions proposées par Dinan Agglomération en matière de transition agricole et développement des productions locales sous signes de qualité.

Le fonds permettant le financement de ce dispositif est géré par l'association Initiative Pays de Dinan (IPD) qui attribue déjà un prêt d'honneur aux agriculteurs. Le prêt d'honneur local agricole est complémentaire du prêt régional « BRIT » mis en place par la Région Bretagne et la Caisse des Dépôts.

PRESENTATION DU DISPOSITIF

BENEFICIAIRES

Pour bénéficier du prêt d'honneur local agricole, le porteur de projet devra présenter un projet d'installation à forte valeur ajoutée : SIQO (Signes d'identification de Qualité et d'origine : AB, Label Rouge, IGP, AOP/AOC) ; races menacées ; projets atypiques (apiculture, escargot, champignons, plantes aromatiques...) ; maraîchage ; MAEC¹ SPE² (dont monogastrique) évolution, maintien...

Et répondre à une de ces deux situations :

Installation à titre principal sur un projet individuel ou collectif.

Candidats ayant validé la capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau IV agricole et un Plan de Professionnalisation Personnalisé validé), avec une étude économique montrant la viabilité du projet,

Ou

Projet d'installation progressive. Si le candidat n'a pas la capacité professionnelle agricole, il s'engage au moment du dépôt du dossier, à s'inscrire à une formation qualifiante agréée (diplôme agricole de niveau Bac minimum) ou équivalent puis valider un plan d'entreprise. Une étude économique devra montrer, au moment du dépôt de la demande, la viabilité du projet et le fait d'acquiescer un revenu agricole au moins égal à 50% du revenu professionnel.

CARACTERISTIQUES DU PRET AGRICOLE

- Montant minimum : 2 000€

- Montant maximum : 5 000€

Le montant du prêt est apprécié par le comité d'agrément au regard du projet présenté.

- Durée du prêt : 5 ans, avec possibilité d'un différé de deux ans (inclus dans la période des 5 ans)

- taux : 0%

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de l'octroi du prêt, le comité d'agrément peut exiger un suivi du porteur de projet sur des points qui seront déterminés lors de l'examen du dossier :

- Suivi par un technicien agricole (réalisation d'une étude de marché complémentaire, appui technique...)

- Parrainage (le parrain, issu ou non du monde agricole aide à poser les bonnes questions et à trouver les réponses) pour se préoccuper notamment du bien-être du porteur de projet, prévenir et identifier les difficultés sociales.

ETAPES DE TRAITEMENT DE VOTRE DOSSIER

- 1. Vous constituez votre demande de prêt d'honneur en parallèle de votre parcours et projet d'installation**
- 2. Vous transmettez votre dossier complet à Dinan Agglomération
Bd. Simone Veil, 22100 DINAN**
- 3. L'éligibilité et la complétude de votre dossier sont vérifiées par Dinan Agglomération**
- 4. Votre dossier est transmis à un comité technique qui établira un avis technique.** Il est composé de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, l'Association Agriculture Paysanne, Solidarité Paysans Bretagne, le CEDAPA, Terre de Liens de Bretagne et le GAB 22.

1 Mesure Agri-Environnemental Climatique

2 Système Polyculture Elevage

5. Convocation au comité d'agrément

Le Comité d'agrément est composé d'un.e comptable, un.e banquier.e, un.e représentant.e de la Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor, un.e représentant.e de l'association Agriculture Paysanne, un.e représentant.e d'Initiative Pays de Dinan. Un élu de Dinan Agglomération sera présent mais ne prendra pas part au vote. Le comité d'agrément se réunit deux à trois fois par an. La fréquence varie en fonction des demandes déposées. Il vous sera demandé de présenter vous-même votre projet aux membres du comité d'agrément. Il sera possible de vous appuyer si souhaité sur un support de présentation type diaporama (dans ce cas prévenir en amont du comité).

Le Comité appréciera les compétences managériales du porteur de projet, l'état d'avancement du projet, la capacité de résilience de l'exploitation, l'effet levier du prêt d'honneur local agricole sur la réalisation du projet et la capacité de remboursement du porteur de projet.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE

Ce dossier est un support de présentation synthétique de votre projet de création, de reprise ou de développement d'entreprise. Il vous sera indispensable pour solliciter le prêt d'honneur agricole auprès de Dinan Agglomération et Initiative Pays de Dinan.

Nous vous recommandons de le compléter avec le plus grand soin.

Ce dossier doit permettre aux lecteurs de comprendre votre démarche d'installation, votre modèle économique envisagé et de s'assurer de votre bonne maîtrise du projet. N'hésitez pas à vous l'approprier et en faire votre propre dossier, et à le présenter aux autres financeurs (banques notamment). Il facilitera le démarrage de votre activité.

PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

Etat civil

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code Postal Ville :
Date de naissance : Lieu de naissance :

Votre situation familiale

Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e) Autre :
Régime matrimonial : Date de mariage :
Votre conjoint(e) : Salarié(e) Indépendant (e) Etudiant(e) Demandeur d'emploi
Date d'inscription Pôle Emploi :
Votre conjoint(e) participera-t-il (elle) à votre projet ? Oui Non
Nombre de personnes à charge (y compris les enfants, en précisant leur âge) :

Vous en tant que porteur de projet

Vous êtes : Salarié(e) Indépendant (e) Etudiant(e) Demandeur d'emploi
Date d'inscription Pôle Emploi :
Indemnisation perçues : RSA ARE
Si vous êtes salarié,
Allez-vous demander ou (avez-vous déjà négocié) une rupture conventionnelle ? Oui Non

Vos diplômes et expérience professionnelle :

> Merci de fournir un CV

Votre formation personnalisée en rapport avec votre projet d'installation :

> Merci de fournir l'agrément de votre Plan de Professionnalisation Personnalisé

Votre situation financière personnelle

Le prêt d'honneur est un prêt personnel qui intervient ensuite en fonds propre au sein de votre entreprise. Les mensualités de remboursement seront prélevées sur votre compte personnel. Il est important d'être vigilant sur les mensualités à envisager et votre capacité de remboursement afin de prévenir toute difficulté.

Revenus mensuels professionnels (avant l'installation ou allocations Pôle Emploi) :€
Si Indemnisation Pôle Emploi, montant et nombre de mois restant : €
Revenus mensuels de votre conjoint :€
Autres revenus : € Endettement mensuel personnel :€
Etes-vous : Propriétaire Locataire

DESCRIPTION DE LA DEMANDE DE PRET

Montant du Prêt d'honneur sollicité

2 000 €

3 000 €

4 000 €

5 000 €

Merci de nous indiquer comment ce prêt va s'intégrer dans votre plan de financement (rachat de parts sociales, trésorerie ...) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Durée de différé demandé

12 mois

24 mois

Pièces à joindre au présent dossier de demande daté et signé

- Attestation d'agrément du 3P et CV
- Etude économique prévisionnelle (avec plan de financement)

Fait à _____,

Le _____,

Signature _____

Loi informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction et à la gestion du prêt d'honneur local agricole. Les destinataires des données sont Dinan Agglomération et Initiative en Pays de Dinan.

En outre, vous :(rayer la mention inutile)

-autorisez / n'autorisez pas Dinan Agglomération et Initiative en Pays de Dinan à utiliser ces données à des fins d'enquête;

-autorisez / n'autorisez pas Dinan Agglomération à vous adresser des informations sur l'évolution de ses dispositifs d'aide, et sur les événements sur le thème de l'agriculture et de l'alimentation organisés par Dinan Agglomération.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser à Dinan Agglomération, 8 Bd. Simone Veil, 22100 DINAN. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.